

Contrôle de la CNIL aujourd'hui à France Télévisions | Le Net Expert Informatique



Contrôle de la CNIL aujourd'hui à France Télévisions

L'Express l'a révélé ce jeudi matin: le siège de France Télévisions a été fouillé mercredi par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Le groupe audiovisuel est soupçonné d'avoir opéré un fichage illégal de ses salariés.

France Télévisions a subi mercredi un contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pour vérifier l'existence de fichiers contenant notamment des données sur les opinions politiques et l'orientation sexuelle de ses salariés, a révélé L'Express ce jeudi matin.

Dénoncé par une lettre anonyme, France Télévisions ficherait ses employés

Ce contrôle avait pour but de vérifier si, oui ou non, France Télévisions a illégalement fiché ses employés. D'après une lettre anonyme envoyée à la Cnil, le groupe audiovisuel aurait recueilli des données personnelles sur leurs opinions politiques, leur orientation sexuelle ou leur casier judiciaire.

Selon le procès-verbal de cette perquisition, les six agents de la CNIL dépêchés sur place ont effectué des recherches au sein des boîtes mails de la direction des ressources humaines du groupe audiovisuel public. D'après plusieurs sources syndicales, les enquêteurs n'auraient a priori pas trouvé « d'éléments probants » en fin de matinée, mais ils ont réalisé des copies de plusieurs fichiers internes. L'instruction, elle, « est toujours en cours ».

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

http://www.lexpress.fr/actualite/medias/soupcos-de-fichage-illegal-de-salaries-france-televvisions-perquisitionne-par-la-cnil_1681974.html